

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mai 2011

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, Madame BELVEZE, Perceptrice.

Début de séance : 20h35

Fin de séance : 0h30

Nous accueillons Madame BELVEZE, Perceptrice à Lalbenque et la remercions de sa participation à cette séance.

Ordre du jour :

Approbation des comptes rendus des Conseils Municipaux des 22 mars et 12 avril 2011 : C.R approuvés à l'unanimité.

### **Délibération : Adhésion au SYDED, relative au traitement des boues.**

Cette nouvelle compétence du SYDED, à savoir le traitement des boues, se traduit par la nécessité, pour les collectivités intéressées, de délibérer sur l'opportunité d'adhérer à la mission « traitement des boues d'épuration ».

**Après en avoir débattu, l'Assemblée adopte à l'unanimité cette délibération.**

### **Délibération : Projet de schéma départemental de coopération intercommunale.**

Reportée à une prochaine séance.

### **Délibération : Communauté de Communes du Grand Cahors : modification statutaire.**

Modification concernant la compétence « autre service à la population ».

Au regard du fait que le FJT cesse son activité de restauration collective à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011 et selon le principe de continuité du service public, le Grand Cahors souhaite poursuivre cette prestation à destination du personnel territorial et des usagers extérieurs.

Au titre de ses compétences optionnelles, les statuts de la Communauté de Communes comptent, depuis sa création au 01.01/2010, la compétence suivante :

« 2-4 : Action sociale et services à la population :

2-4-2 : Autre service à la population :

*Création et gestion d'une cuisine centrale permettant la production de repas pour les établissements scolaires, les ALSH, les établissements pour personnes âgées, les livraisons à domicile et leur fourniture aux communes et C.C.A.S. »*

En conséquence, en raison de la prochaine cessation de l'activité de la restauration collective par le FJT, le Grand Cahors peut le reprendre à son compte et l'exercer en régie, via ses unités de production culinaire.

De ce fait, il convient donc de compléter la compétence optionnelle « Action Sociale et Services à la population » du Grand Cahors en amendant comme suit les statuts

communautaires :

« 2-4-2 : Autre service à la population :

*Création et gestion d'une cuisine centrale permettant la production de repas pour les établissements scolaires, les ALSH, les établissements pour personnes âgées, les livraisons à domicile et leur fourniture aux communes et C.C.A.S. AINSI QUE POUR LE RESTAURANT ADMINISTRATIF.»*

**Délibération adoptée à 7 voix pour, 2 contre et 1 abstention.**

### **Délibération : vote des Budgets primitifs 2011**

Madame Belvèze présente les divers budgets. Sous la présidence de Monsieur Jacques CHAUBARD, les différents budgets sont proposés au vote du Conseil Municipal. Ils se présentent comme suit :

#### **CCAS**

Le budget s'équilibre en Recettes et dépenses de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	1 533,08
INVESTISSEMENT	0

#### **ASSAINISSEMENT**

Le budget s'équilibre en Recettes et dépenses de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	22 757,37
INVESTISSEMENT	13 766,59

#### **LOTISSEMENT DE POUNCES**

Le budget primitif se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	131 406,85	131 406,85
INVESTISSEMENT	218 378,88	8 147,85

Nous sommes toujours en phase de constitution de ce budget.

#### **MULTISERVICES**

Le budget s'équilibre en Recettes et dépenses de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	1 825,79
INVESTISSEMENT	284 896,16

#### **COMMUNE**

Le budget s'équilibre en Recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 372 077,64 euros avec une recette attendue au niveau des Impôts et Taxes de 205 800,89 euros.

Au titre des dotations de l'Etat, nous avons une recette attendue de 60 418 euros. A noter également, au niveau de la rubrique « Autres produits », une recette attendue à hauteur de 35 000 euros qui correspond à la recette des loyers communaux et location de la salle des fêtes.

Le budget s'équilibre en Recettes et dépenses d'investissement à la somme de

899 391,02 euros.

Les nouvelles dépenses sont limitées aux avenants du Pôle services, à l'aménagement de l'espace public, travaux voirie et complément pour les panneaux de signalisation. Budget important car intègre les restes à réaliser sur la partie logement, salle socioculturelle et aménagement de la place publique.

Après examen détaillé de chaque rubrique, sur proposition de Monsieur le Maire,  
**le Conseil Municipal adopte A L'UNANIMITE les 5 budgets primitifs 2011.**

**Délibération :**

- **Affaire Sophie BARIOT/Commune de Fontanes**
- **Affaire ORANGE/Commune de Fontanes**
- **Affaire France TELECOM/Commune de Fontanes**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation d'ester en justice dans ces 3 affaires.

L'avocat choisi pour nous représenter au Tribunal Administratif dans le cadre de ces dossiers est Maître Daniel THEBAUT.

**L'Assemblée donne un avis favorable à ces délibérations ainsi qu'au choix de l'avocat.**

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Mise en place de ralentisseurs ou panneaux : demande renouvelée par Corine FONT pour le secteur d'Espagnac : voir possibilité de mettre panneaux, l'option ralentisseur ne semble pas retenue.
- Entretien chemin : Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Gilles COURNILLE faisant l'objet de l'entretien du chemin de Pech Marty : le chemin sera entretenu comme les autres.
- Bail multiservices : sera établi par Maître LEJEUNE-CERNA.
- Jean Paul Sevestre demande à ce que soient notés certains critères, notamment l'utilisation du jardin, les heures d'ouverture, l'utilisation de la salle socioculturelle, l'inventaire, la définition de l'activité. Monsieur le Maire indique que, lorsque le bail sera rédigé, il en fera lecture à l'Assemblée afin de pouvoir faire les corrections ou modifications nécessaires. L'occupation de l'appartement sera envisageable début août afin que les gérants puissent anticiper l'aménagement des lieux.
- Lotissement de Pouncès : organiser une réunion pour régler le problème de l'assainissement.
- Réunion le 11 mai 2011 pour faire le point sur les subventions pôle multiservices.

Fin de réunion